

**BT DESSINATEUR MAQUETTISTE
OPTION ARTS GRAPHIQUES**

**LÉGISLATION, ÉTHIQUE
ET ORGANISATION DE LA PROFESSION**

SESSION 2009

**Durée : 1 heure
Coefficient : 1**

Calculatrice interdite

Seuls les supports papier et matériaux fournis par le centre d'examen sont autorisés.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 3 pages, numérotées de 1/3 à 3/3.

BT DESSINATEUR MAQUETTISTE	Épreuve : Législation-Éthique et Organisation de la profession		
Session 2009	Durée : 1 heure	Coefficient : 1	Page : 1/3

LÉGISLATION

1/ Qu'est ce qu'un contrat de travail ?

2 points

2/ Qu'est-ce qu'une convention collective ?

2 points

3/ M. Dupuis travaille depuis 2005 dans la société « France Routage ». Il donne satisfaction à son employeur. Cependant durant le mois de mars 2008 il arrive deux fois en retard. Son employeur le convoque aussitôt et le licencie pour faute. Est-ce un motif valable ? Que peut faire M. Dupuis ?

3 points

4/ M. Besnoit et M^{me} Lindan travaillent en tant que graphistes dans la société "canal33" depuis septembre 2006. Ils ont le même niveau de qualification et travaillent sur le même poste. M. Besnoit gagne 12 % de plus de salaire que M^{me} Lindan. Est-ce légal ? Pourquoi ? Que peut faire M^{me} Lindan ?

3 points

ÉTHIQUE

« Depuis le 1^{er} janvier, l'image du marin le plus connu de la terre est tombée dans le domaine public en Europe. Une loi de l'Union européenne restreint les droits des auteurs à soixante-dix ans après leur mort. Or, le "père" de Popeye, le scénariste et dessinateur américain Elsie Crisler Segar, est mort en 1938. Cette décision signifie que chacun peut désormais utiliser l'image de Popeye (en créant une nouvelle BD, en imprimant son effigie sur des tee-shirts ou des affiches, etc.) sans demander d'autorisation ni verser de droits.

Les États-Unis attendront 2024 : la loi protège le copyright - différent du droit d'auteur - quatre-vingt quinze ans après la création d'un personnage (1929 pour Popeye). »

"Popeye nous appartient"

Extrait d'un article de presse LE MONDE | 03.01.09 |

1/ Quel droit interdisait l'utilisation des effigies de Popeye en France ?

Peut-on les utiliser aujourd'hui ?

2 points

2/ Pourquoi les Américains doivent attendre 2024 pour les utiliser ?

1 point

3/ Vous êtes un jeune créateur de BD et vous avez créé un personnage, quelles démarches devez-vous entreprendre pour protéger votre œuvre ?

2 points

ORGANISATION DE LA PROFESSION

Vous êtes graphiste chez « Extrême Design » et venez de finir la maquette de la dernière plaquette d'un salon de beauté très tendance.

1/ À qui donnez-vous cette maquette ?

L'imprimeur, le photgraveur, le photographe, le façonnier, le conducteur-régleur ou le margeur ?

1 point

2/ Que va-il en faire ?

2 points

3/ Quel papier préconiserez-vous (sachant que c'est un salon haut de gamme) pour l'impression de cette plaquette ?

1 point

4/ Vous décidez de faire imprimer 3 000 exemplaires, quelle technique d'impression vous semble la plus adéquate ?

1 point

CRDP LORRAINE

BT DESSINATEUR MAQUETTISTE	Épreuve : Législation–Éthique et Organisation de la profession		
Session 2009	Durée : 1 heure	Coefficient : 1	Page : 3/3